



SwissLife

*Fondation collective  
pour la prévoyance  
professionnelle Swiss Life  
Fondation de  
financement pour  
la prévoyance  
professionnelle Swiss Life*

Rapport de gestion 2015

# Sommaire

## **Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life**

- 3 Avant-propos du président
- 4 Rapport annuel de la gérance
- 6 Informations sur le marché
- 8 Evolution des marchés financiers

## **Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life**

- 12 Bilan
- 14 Compte d'exploitation
- 17 Annexe aux comptes annuels 2015
- 17 I Bases et organisation
- 19 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 19 III Mode de réalisation de l'objectif
- 20 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 20 V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
- 26 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
- 30 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 32 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 32 IX Autres informations relatives à la situation financière
- 33 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 34 Rapport de l'organe de révision

## **Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life**

- 36 Bilan
- 38 Compte d'exploitation
- 40 Annexe aux comptes annuels 2015
- 40 I Bases et organisation
- 41 II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
- 41 III Mode de réalisation de l'objectif
- 42 IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
- 42 V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture
- 43 VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
- 45 VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
- 45 VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
- 45 IX Autres informations relatives à la situation financière
- 45 X Evénements survenus après la clôture du bilan
- 46 Rapport de l'organe de révision
- 48 Impressum

## *Avant-propos du président*

En tant que président de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, je suis satisfait des succès obtenus en 2015. Je tiens à remercier comme il se doit mes collègues du conseil de fondation partiellement renouvelé et restreint ainsi que le comité de direction de Swiss Life pour le travail accompli.

La décision de la Banque nationale suisse de supprimer l'arrimage du franc à l'euro a eu un effet immédiat sur l'économie et les marchés financiers. L'importante réévaluation du franc suisse et l'introduction d'intérêts négatifs également pour les institutions de prévoyance ont affecté le climat économique et compliqué les exportations. Elles ont eu aussi une influence négative sur les marchés des placements.

Au vu de la difficulté du contexte économique, de la volatilité des marchés des capitaux et de la faiblesse des rendements à long terme des obligations, le résultat des placements de la fondation et des différentes œuvres de prévoyance en 2015 est réjouissant. Le portefeuille des œuvres de prévoyance affiliées s'est stabilisé, et seule l'une d'entre elles se trouvait légèrement en découvert au 31 décembre 2015.

Aussi positif que le résultat des placements puisse être, des réformes politiques, qui sécuriseraient à long terme le système de la prévoyance professionnelle, font cruellement défaut. En ce sens, nous suivons avec beaucoup d'intérêt les délibérations parlementaires sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Nous espérons pour les assurés que toutes les parties impliquées parviendront à se mettre d'accord sur un projet consensuel. Quelques signes positifs vont déjà en ce sens.



Michael Zanetti  
Président du conseil de fondation



# *Rapport annuel de la gérance*

## **Le conseil de fondation**

Le 21 mai 2015, le conseil de fondation a tenu sa séance ordinaire. Il a traité les principaux points à l'ordre du jour, à savoir le rapport de gestion et les comptes annuels 2014, et les a approuvés à l'unanimité.

Suite à la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le cours plancher face à l'euro et d'introduire des taux négatifs, le conseil de fondation a décidé, afin d'éviter de telles charges d'intérêts, de réduire les liquidités en faveur des obligations à court terme.

Lors de la séance du 14 octobre 2015, le conseil de fondation a eu l'honneur d'accueillir pour la première fois Regula Elvira Ruckstuhl, qui succède à Alex Moritzi. Willy Martig et Daniela Vogt ont également annoncé leur départ du conseil de fondation, qui a par conséquent décidé de réduire le nombre de ses membres à six jusqu'à nouvel ordre.

Lors de la séance d'automne, l'instruction relative à l'entretien du système de contrôle interne (SCI) et le rapport sur l'environnement de contrôle ont été approuvés.

## **Le contexte légal**

En 2015, le processus de réforme de la Prévoyance vieillesse 2020 a progressé.

Le Conseil des Etats s'est en effet penché sur le sujet. Il a suivi dans les grandes lignes le projet du Conseil fédéral tout en s'en écartant néanmoins sur quelques points essentiels.

A l'instar de celui du Conseil fédéral, le projet adopté par le Conseil des Etats met l'accent sur l'harmonisation de l'âge de la retraite, la retraite à la carte et le maintien du niveau des prestations. Selon le Conseil des Etats, l'abaissement du taux de conversion minimum LPP de 6,8% à 6,0% doit être compensé par un renforcement du processus d'épargne et un début plus précoce de la phase d'épargne dans la prévoyance professionnelle ainsi que par un financement pour la génération de transition. Contrairement au Conseil fédéral, le Conseil des Etats a renoncé à l'introduction d'un frein à l'endettement et à l'extension prévue de la prévoyance professionnelle au moyen de la baisse du seuil d'entrée. Concernant l'AVS, le Conseil des Etats s'est en outre prononcé en faveur d'une augmentation de 70 francs par mois des nouvelles rentes de vieillesse et d'un relèvement du plafond de la rente pour couple à 155% (jusqu'à présent 150%).

Les assurés et les assureurs peuvent se réjouir que le Conseil des Etats ait rejeté la proposition du Conseil fédéral d'augmenter la quote-part minimum de 90% à 92%.

La proposition du Conseil des Etats doit être discutée au Conseil national en 2016. Une votation populaire ne devrait pas avoir lieu avant 2017.

### **Le contexte économique**

Le ralentissement du développement économique et les faibles rendements à long terme des obligations ainsi que l'introduction de taux négatifs ont constitué de grands défis. En outre, les marchés des capitaux se sont avérés très volatils, ce qui a rendu une planification à long terme plus compliquée.

Malgré cet environnement économique difficile, la fondation et les différentes œuvres de prévoyance ont obtenu un résultat des placements réjouissant en 2015. Au 31 décembre, seule une œuvre de prévoyance se trouvait légèrement en découvert.

### **Marché des affaires**

Le contexte économique défavorable a notamment eu pour conséquence que de nombreuses petites et moyennes entreprises ont évité de prendre des risques et ont cherché cette année encore des solutions de prévoyance offrant des garanties complètes.

Le portefeuille des œuvres de prévoyance affiliées n'a donc pas augmenté, mais s'est stabilisé.

Pour la gérante (Swiss Life SA)



Stephan Huwiler  
Responsable de la gestion des fondations



## *Informations sur le marché*

### **Contexte économique**

L'exercice sous revue a été marqué par la crise des réfugiés et les attentats de Paris. Ces tristes événements ont relégué au second plan les mesures d'économie des gouvernements du monde entier pour les prochaines années. Du point de vue suisse, 2015 aura été l'année où la Banque nationale a pris tout le monde de court, tant le large public que les experts, en décidant d'abolir le taux plancher.

Nos prévisions de l'évolution économique mondiale, transcrites dans les scénarios macroéconomiques à moyen terme, se sont clairement vérifiées. La contribution des pays émergents à la croissance du BIP mondial s'est fortement réduite tandis que les économies développées ont affiché de solides taux de croissance. De nombreux pays émergents ont souffert des faibles prix des matières premières et ont vu dans le même temps les problèmes politiques s'aggraver.

Les Etats-Unis, les principaux pays de la zone euro, le Royaume-Uni et le Japon afficheront sur l'ensemble de 2015 une croissance économique moyenne supérieure au potentiel et donc au taux hors inflation, avant tout grâce à une politique monétaire encore très conciliante. Aux Etats-Unis, le premier relèvement de taux opéré par la Fed en fin d'année a été anticipé par les marchés. La réévaluation massive du dollar qui en a résulté s'est répercutée sur les chiffres de l'économie globale. Le secteur manufacturier a montré des signes évidents d'un ralentissement de la croissance, d'autant que le fort recul des prix de l'énergie met les entreprises du secteur encore un peu plus sous pression.

La croissance économique de la zone euro s'est consolidée, soutenue par la BCE et l'euro faible. Le regain de pouvoir d'achat engendré par la hausse de l'emploi et les faibles prix de l'énergie a en grande partie profité aux dépenses des ménages. Tout comme aux Etats-Unis, c'est surtout le secteur des services qui en a bénéficié, tandis que la création de valeur dans l'industrie manufacturière est restée inférieure aux attentes. L'économie suisse a surmonté le franc fort mieux que beaucoup ne le pensaient. La récession technique a pu être évitée, même si la croissance du PIB a été négative au premier trimestre et stagnante au troisième.

La tendance au prix bas du pétrole a perduré durant l'exercice sous revue, déclenchant des révisions dans les prévisions d'inflation. Le prix du baril de brut a perdu près de 45% en 2015. Or l'OPEP ne s'est toujours pas montrée disposée à réduire la production, engendrant un nouveau recul des taux d'inflation dans le monde. Il convient toutefois de souligner que le taux d'inflation sous-jacente, hors composants volatils comme l'énergie et les denrées alimentaires, a étonnamment bien résisté. Notre calcul de l'inflation sous-jacente dans 38 pays montre une nette hausse du taux depuis le début de l'année 2015.

## Monde : taux d'inflation sous-jacente

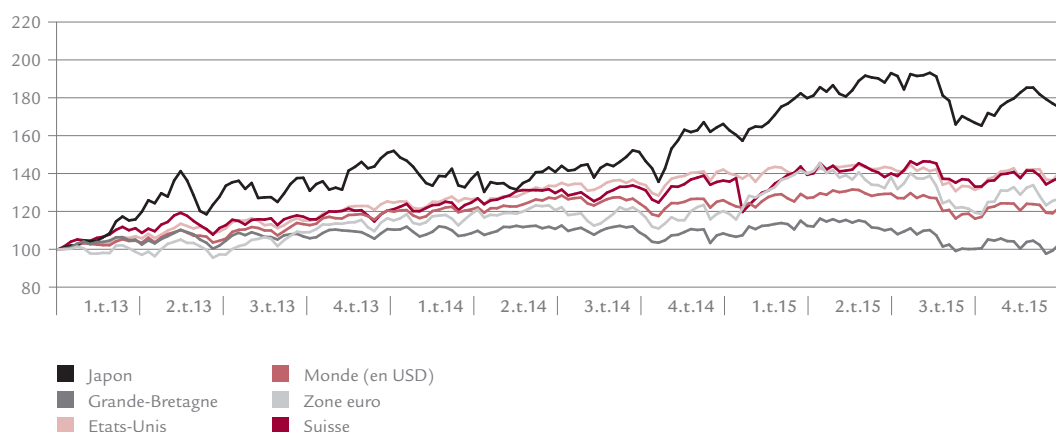
(évolution annuelle en %)



## Evolution des marchés financiers

### Actions

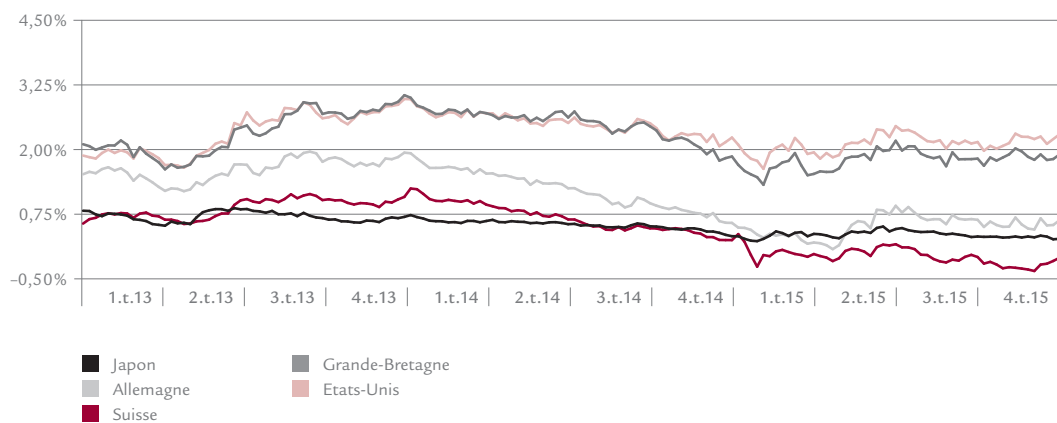
L'orientation donnée par les banques centrales à leur politique monétaire et les attentes des acteurs du marché envers les futurs jalons ressortent clairement de la performance réalisée par les principaux indices d'action durant l'année sous revue. Les potentielles hausses de taux directeurs et les devises fortes ont nui à l'indice anglo-saxon. Le S&P 500 tout comme le FTSE 100 ont terminé dans le rouge, tandis que le SMI s'est remis avec une étonnante rapidité du choc engendré par l'abolition du cours plancher. Tous les indices ont connu une correction en juin, en octobre et en décembre 2015. La question du Grexit, l'inquiétude au sujet de l'économie chinoise et l'effondrement du prix du pétrole n'ont cessé de réduire la propension au risque des investisseurs, induisant une volatilité accrue tout au long de l'année.





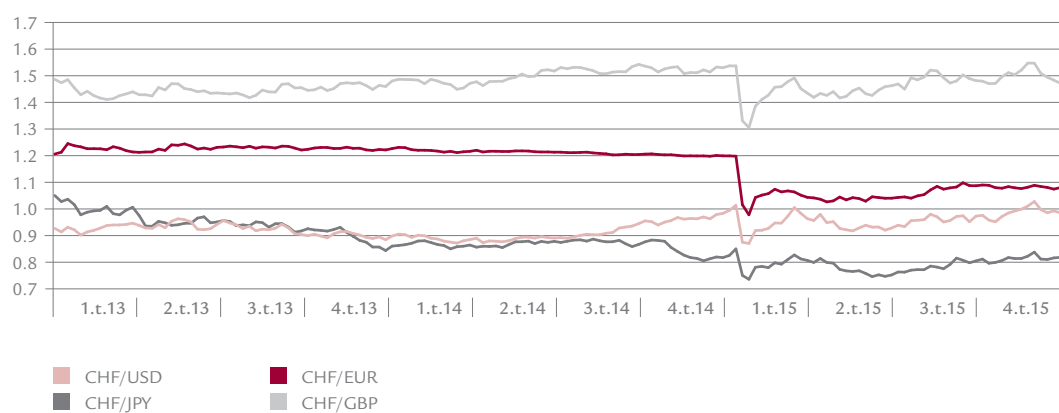
## Taux d'intérêt

Pour une fois, l'année aura été marquée par une hausse modérée des taux à long terme sur les emprunts d'Etat, bien qu'avec une volatilité accrue en cours d'année. A l'exception, sans grande surprise, des rendements sur les obligations d'Etat de la Confédération à 10 ans, qui se sont retrouvés en terrain négatif une grande partie de l'année. La rémunération des obligations d'Etat japonaises à 10 ans était elle aussi plus basse en fin d'année qu'en début. L'annonce par la BCE en mars du programme QE a entraîné un recul des rendements sur les obligations d'Etat allemandes, suivi d'une nette hausse jusqu'en juin.



## Devises

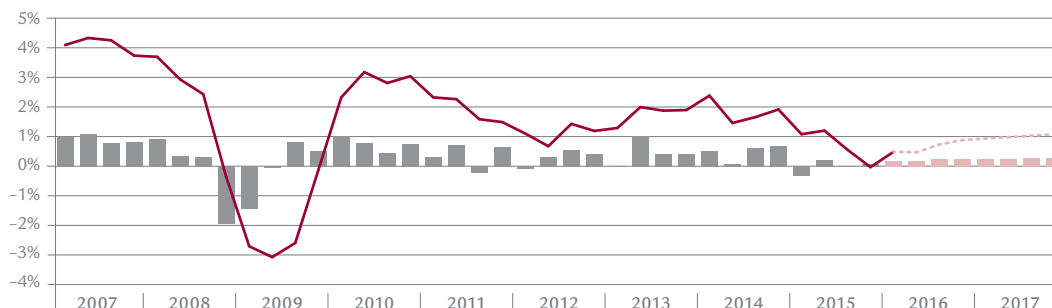
Seuls le dollar et le yen sont parvenus à s'apprécier cette année face au franc suisse. Après la décision de la BNS d'abolir le taux plancher par rapport à l'euro, l'attention des marchés s'est dans un premier temps concentrée sur cette paire de devises, qui a oscillé dans une fourchette assez serrée de 1,08-1,10 dès septembre 2015. La nette appréciation de la livre par rapport au franc jusqu'à début décembre a bien moins fait parler. Grâce au discours accommodant de la Bank of England, la livre s'est cependant nettement dépréciée jusqu'à la fin de l'année.



## Perspectives

Au début de l'année 2016, les craintes concernant la dynamique de croissance en Chine ont été ravivées. Le nouveau recul de l'indice des directeurs d'achat, déjà inférieur au seuil des 50 points, a déclenché des corrections sur les marchés. Le ralentissement de la croissance dans l'Empire du Milieu va se poursuivre. Aux Etats-Unis aussi, l'indice des directeurs d'achat ISM pour le secteur manufacturier a continué sa baisse. En 2016, la croissance du PIB atteindra un niveau similaire à celui de 2015. La contribution des dépenses publiques devrait s'accroître du fait des élections présidentielles et du dispositif de sécurité renforcé. Le cycle de hausse des taux prudemment initié par la Fed n'affaiblira pas notablement la conjoncture. Pour les pays de la zone euro également, on peut s'attendre à un rythme de croissance identique à celui des trimestres précédents. La politique monétaire restera accommodante et la reprise sur le marché de l'emploi va se poursuivre. Par rapport au consensus, notre prévision de croissance 2016 pour la Suisse est extrêmement prudente. Avec un taux de variation annuel moyen de 0,7%, nous ne voyons pour ainsi dire pas d'accélération de la dynamique conjoncturelle sur une base trimestrielle. Les 18 derniers mois ont clairement mis en évidence la forte corrélation entre inflation et prix de l'énergie. Si les prix du brut se stabilisent au niveau actuel, un fort effet de base entraînera au final une hausse du taux d'inflation général dans le monde entier.

Croissance du PIB en Suisse et prévisions



■ Suisse, croissance du PIB, glissement annuel en %, avec prévision  
 ■ Suisse, croissance du PIB, glissement trimestriel en %, avec prévision

# Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		63 666 711	228 786 568
Autres créances		2 137 681	2 750 744
Créances envers les sociétés de l'employeur		9 316 078	10 059 048
Prêts à des sociétés d'employeurs (placement alternatif)		359 970	383 970
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES ET PRÊTS</b>		<b>75 480 440</b>	<b>241 980 330</b>
Titres	VI.1	897 378 229	806 693 383
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>897 378 229</b>	<b>806 693 383</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>972 858 669</b>	<b>1 048 673 713</b>
Compte de régularisation actif		2 001 616	3 546 798
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		<b>2 001 616</b>	<b>3 546 798</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>974 860 285</b>	<b>1 052 220 511</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF			
	Annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>PASSIFS</b>			
Prestations de libre passage et rentes		24 558 072	23 035 805
Autres engagements		733 983	1 072 201
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>25 292 055</b>	<b>24 108 006</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>			
Compte de régularisation passif	VII.1	846 056	750 802
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		<b>846 056</b>	<b>750 802</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance</b>			
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	V.7	18 181 646	21 408 264
<b>Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance</b>			
Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	V.7	-	60 281
<b>TOTAL RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR</b>		<b>18 181 646</b>	<b>21 468 545</b>
<b>Provisions constituée par des assurances</b>			
Provisions constituée par des assurances		-	-
<b>Provisions non techniques</b>			
Provisions non techniques		51 686	51 686
<b>TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>		<b>51 686</b>	<b>51 686</b>
<b>Capital de prévoyance assurés actifs</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	V.2	620 157 678	673 224 353
<b>Réserves de taux de conversion des oeuvres de prévoyance</b>			
Réserves de taux de conversion des oeuvres de prévoyance	VII.2	8 415 711	8 710 516
<b>Fonds de renchérissement</b>			
Fonds de renchérissement	VII.3	127 405 325	127 144 276
<b>Provisions pour cas particuliers (au niveau de la fondation)</b>			
Provisions pour cas particuliers (au niveau de la fondation)		2 235 198	2 235 198
<b>Provisions pour découvert (au niveau de la fondation)</b>			
Provisions pour découvert (au niveau de la fondation)	VII.4	7 647 541	7 647 541
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>765 861 453</b>	<b>818 961 884</b>
<b>Réserves de fluctuation de valeurs des oeuvres de prévoyance</b>			
Réserves de fluctuation de valeurs des oeuvres de prévoyance		67 449 759	69 162 363
<b>Réserve de fluctuation de valeurs du fonds de renchérissement</b>			
Réserve de fluctuation de valeurs du fonds de renchérissement		15 883 570	15 893 035
<b>Réserve de fluctuation de valeurs de la fondation</b>			
Réserve de fluctuation de valeurs de la fondation		934 868	984 776
<b>TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>	VI.2	<b>84 268 197</b>	<b>86 040 174</b>
<b>Capital de la fondation</b>			
Capital de la fondation		97 448	107 664
<b>Fonds libres des oeuvres de prévoyance</b>			
Fonds libres des oeuvres de prévoyance	V.8	80 277 899	100 731 751
<b>Découvert des oeuvres de prévoyance</b>			
Découvert des oeuvres de prévoyance	V.9	-16 156	-
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES ET DÉCOUVERT</b>		<b>80 359 191</b>	<b>100 839 415</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES</b>			
Excédent lié aux produits et aux charges		-	-
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>974 860 285</b>	<b>1 052 220 512</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2015	2014
<b>COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations des salariés		25 400 925	27 529 316
Cotisations de l'employeur		33 248 546	36 334 770
Contributions de l'employeur aux fonds libres		508 612	383 415
Retraits des réserves de contributions de l'employeur en vue de financer les cotisations		-1 665 325	-465 696
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>57 492 758</b>	<b>63 781 805</b>
Versements uniques et rachats		6 276 568	17 246 985
Versement Réserve mathématique Rentes de Swiss Life		9 635 432	-
Versement Réserve pour sinistres invalides		176 440	-
Cotisations d'assainissement de l'employeur		-	123 867
Versements dans les réserves de contributions de l'employeur	V.8	962 000	825 719
Apports dans les réserves du taux de conversion		99 613	49 593
Versements dans les réserves de fluctuation de valeurs		-	-
Subsides du fonds de garantie		164 267	119 384
<b>TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES 1</b>		<b>74 807 079</b>	<b>82 147 353</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage	V.2	31 545 358	43 271 188
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce	V.2	960 496	316 341
<b>TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE 2</b>		<b>32 505 854</b>	<b>43 587 528</b>
<b>TOTAL APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE 3 (1+2)</b>		<b>107 312 933</b>	<b>125 734 882</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse		-20 390 999	-20 272 002
Rentes de survivants		-2 777 799	-2 790 184
Rentes d'invalidité		-3 435 279	-3 436 092
Prestations en capital à la retraite		-17 698 299	-16 619 154
Prestations en capital en cas de décès de bénéficiaires de rentes de vieillesse		-1 762 956	-
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1 548 755	-3 830 824
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES 4</b>		<b>-47 614 086</b>	<b>-46 948 256</b>
<b>PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES 5</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie	V.2	-54 790 988	-71 853 212
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-69 941 445	-
Report du capital de couverture des bénéficiaires de rentes		-9 635 432	-
Versements anticipés EPL / divorce	V.2	-2 819 717	-3 045 341
Transfert de fonds supplémentaires lors de sorties collectives		-20 564 585	-3 238 888
<b>TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE 6</b>		<b>-157 752 168</b>	<b>-78 137 442</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS 7 (4+5+6)</b>		<b>-205 366 254</b>	<b>-125 085 698</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2015	2014
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance assurés		154 225 323	104 223 546
Constitution de capitaux de prévoyance assurés		-88 917 741	-111 189 881
Dissolution de la réserve du taux de conversion		1 974 093	732 692
Constitution de la réserve du taux de conversion		-1 679 288	-1 447 064
Constitution d'un fonds de renchérissement	VII.3	-261 048	-283 741
Utilisation des capitaux pour l'augmentation de la prestation, résiliation du contrat et compte pour le paiement des cotisations		-	-1 712 626
Rémunération du capital épargne	V.2	-12 488 351	-12 346 385
Dissolution des réserves de contributions de l'employeur	V.8	4 312 976	745 239
Constitution des réserves de contributions de l'employeur (sans intérêt)		-962 000	-948 543
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX</b> 8		<b>56 203 964</b>	<b>-22 226 763</b>
<b>PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Prestations d'assurance		43 780 485	36 727 650
Parts aux bénéfices d'assurances		1 072 925	1 224 986
<b>TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b> 9		<b>44 853 410</b>	<b>37 952 636</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime de risque		-10 829 258	-11 771 713
Prime pour frais de gestion		-2 647 361	-2 857 980
Versements uniques à l'assurance		-19 278 261	-21 905 984
Utilisation Subsidés Fonds de garantie pour Compte de contributions		-164 267	-119 384
Cotisations au Fonds de garantie		-244 269	-258 509
<b>TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE</b> 10		<b>-33 163 415</b>	<b>-36 913 570</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b> 11 (3+7+8+9+10)	VII.5	<b>-30 159 362</b>	<b>-20 538 513</b>
(Total des apports, des dépenses, Dissolution/Constitution de capitaux, des produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>			
Produits de la fortune sur liquidités et compte courant		26 417	108 617
Intérêts sur créances compte courant employeur		42 166	30 762
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres		4 024 933	3 912 112
Résultat réalisé sur les titres		1 994 748	11 906 688
Bénéfice comptable sur les titres		7 559 222	57 769 733
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b> 12		<b>13 647 486</b>	<b>73 727 912</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2015	2014
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-143 667	-212 019
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-346 161	-2 375
Charges d'intérêts pour la réserve de contributions de l'employeur		-64 077	-247 891
<b>TOTAL DES CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS 13</b>		<b>-553 905</b>	<b>-462 285</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS 14</b>	VI.1	<b>-5 179 220</b>	<b>-5 176 913</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS 15 (12+13+14)</b>		<b>7 914 361</b>	<b>68 088 714</b>
<b>CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>			
Dissolution de provisions non techniques		-	190
Constitution de provisions non techniques		-	-3 891 626
<b>TOTAL CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES 16</b>		<b>-</b>	<b>-3 891 436</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations fournies		62 321	59 951
Autres produits		-	-
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS 17</b>		<b>62 321</b>	<b>59 951</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>			
Frais de gestion générale		-60 253	-60 649
<b>TOTAL DES FRAIS DE GESTION 19</b>	VII.6	<b>-60 253</b>	<b>-60 649</b>
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES PRODUITS/CHARGES 20 (16+17+19)</b>		<b>2 068</b>	<b>-3 892 134</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS 21 (11+15+20)</b>		<b>-22 242 933</b>	<b>43 658 067</b>
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>			
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	6 539 441	9 772 909
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-4 767 465	-12 573 867
<b>TOTAL DE LA DISSOLUTION/CONSTITUTION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 22</b>		<b>1 771 976</b>	<b>-2 800 958</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE FOND LIBRES/ D'UN DÉCOUVERT 23 (21+22)</b>		<b>-20 470 957</b>	<b>40 857 109</b>
<b>DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / D'UN DÉCOUVERT</b>			
Dissolution de fonds libres	V.9	26 081 674	4 954 650
Constitution de fonds libres (sans intérêt)	V.9	-5 626 873	-45 626 403
Diminution d'un découvert		-	-185 673
Augmentation d'un découvert		16 156	316
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / D'UN DÉCOUVERT 24</b>		<b>20 470 957</b>	<b>-40 857 109</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES 25 (23+24)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>



# Annexe aux comptes annuels 2015

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Conformément au règlement et aux plans de prévoyance, elle protège les personnes assurées et leurs survivants des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation assure la prévoyance professionnelle pour les entreprises affiliées au moyen d'un plan d'assurance de base qui prévoit les prestations minimales prescrites par la LPP ainsi que des prestations surobligatoires.

### I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation exerce son activité dans toute la Suisse. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (n° de registre: ZH 1441).

### I.3 Indication de l'acte et des règlements

Cette fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Fondation collective LPP de l'UBS», puis a été renommée «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life» au 1<sup>er</sup> novembre 1998. L'acte de fondation actuel date du 27 avril 2005 et il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les règlements destinés aux œuvres de prévoyance affiliées sont établis sur une base individuelle.

#### Règlement de la Fondation

	Date
Acte constitutif	07.04.2005
Règlement relatif aux placements	07.12.2012
Règlement d'organisation	10.12.2012
Règlement relatif aux élections des représentants des employeurs au conseil de fondation	15.10.2012
Règlement relatif aux élections des représentants des salariés au conseil de fondation	15.10.2012
Règlement relatif à la détermination des provisions et réserves au niveau de l'œuvre de prévoyance et au niveau de la fondation	07.12.2012
Conditions supplémentaires relatives à l'adaptation des rentes LPP à l'évolution des prix	18.01.2013

#### Règlement de la prévoyance

	Date
Règlement de la commission de gestion	07.12.2012
Règlement relatif aux frais	12.11.2012
Règlement relatif aux frais de placement et de gestion	07.12.2012
Règlement de prévoyance	30.12.2013

#### **I.4 Organe de gestion/droit de signature**

Conformément à la LPP, la gestion du conseil de fondation est paritaire et réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance. Les entreprises assurées s'acquittent des dispositions légales en s'affiliant. Le conseil de fondation est exclusivement composé de représentants des entreprises affiliées.

##### **Membres du conseil de fondation**

Représentants des salariés

Michael Zanetti, président, CSD Holding SA, Köniz

Ruth Leiser, Bamert SA, Uster

Walter Forster, DAS Protection juridique SA, Etoy

Daniela Vogt, Folag SA, Sempach-Station

Représentants des employeurs

Hans de Capitani, vice-président, Wache SA, Zurich

Marc Hunziker, Ineltro SA, Regensdorf

Willy Martig, Bettmeralp Bahnen SA, Bettmeralp

Regula Elvira Ruckstuhl, Lonstroff SA, Aarau

Durée du mandat

du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2017

##### **Droit de signature**

Le président et le vice-président du conseil de fondation engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

##### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Stephan Huwiler

##### **Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

#### **I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**

##### **Experts en prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

##### **Organe de révision**

Ernst & Young SA, Zurich

##### **Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

### I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2015, 99 contrats d'affiliation étaient actifs et en vigueur (contre 111 l'année précédente), 12 contrats ayant été dissous au cours de l'exercice de référence.

## II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2015	2014
<b>ETAT DES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>7475</b>	<b>7365</b>
Augmentation	1 090	1 791
Diminution	-2 012	-1 681
<b>ETAT DES ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>6 553</b>	<b>7 475</b>
	2015	2014
<b>ETAT DES RETRAITÉS ET SURVIVANTS AU 01.01.</b>	<b>1742</b>	<b>1755</b>
Augmentation	120	116
Diminution	-160	-129
<b>ETAT DES RETRAITÉS ET SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>1 702</b>	<b>1 742</b>
	2015	2014
<b>INVALIDES, ÉTAT AU 01.01.</b>	<b>146</b>	<b>440</b>
Augmentation	124	-73
Diminution	-144	-221
<b>INVALIDES, ÉTAT AU 31.12.</b>	<b>126</b>	<b>146</b>

## III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life SA pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans tous les cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life SA sont des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

## *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les chiffres effectifs, centimes compris, servent de base bien qu'ils ne figurent pas dans le rapport de gestion.

### **Généralités**

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2015, qui est de 271,30 francs (contre 236,40 francs au 31 décembre 2014).

### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

### **Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

### **Réserves de fluctuation de valeurs**

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de la stratégie de placement qu'elle applique.

## *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

### **V.1 Nature de la couverture des risques**

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life SA.

## V.2 Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne

en CHF

	2015	2014
<b>ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 01.01.</b>	<b>673 224 353</b>	<b>653 677 703</b>
Bonifications de vieillesse	47 510 089	51 364 373
Versements uniques et rachats des employés	6 252 087	17 058 954
Versements uniques et somme des cotisations employeurs	-	-
Versements de libre passage	31 545 358	43 271 188
Produits suite à la reprise de capitaux (avoirs de vieillesse)	-	-
Remboursements des versements anticipés EPL	316 223	265 136
Remboursements des prélèvements anticipés pour le divorce	644 273	51 205
Subsides du Fonds de garantie (financement de la cotisation d'épargne)	-	-
Constitution de l'avoir de vieillesse à partir des fonds libres	2 649 710	3 717 788
Rémunération du capital épargne	12 488 351	12 346 385
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>101 406 091</b>	<b>128 075 029</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-54 790 988	-41 666 401
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat	-69 941 445	-24 486 366
Versement Réserve mathématique Rentes à Swiss Life	-7 673 562	-21 751 823
Prestations en capital à la retraite	-17 698 299	-16 619 154
Prestations en capital en cas de décès	-1 548 755	-959 294
Versements anticipés EPL	-2 052 707	-2 663 500
Versements anticipés en cas de divorce	-767 011	-381 841
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-154 472 766</b>	<b>-108 528 380</b>
<b>ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 31.12.</b>	<b>620 157 678</b>	<b>673 224 353</b>

EPL = encouragement à la propriété du logement

## V.3 Evolution de la réserve mathématique

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life SA sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

En milliers de CHF

	2015	2014
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES RETRAITÉS ET SURVIVANTS AU 01.01.</b>	<b>321,3</b>	<b>317,3</b>
Augmentations	12,3	28,0
Diminutions	-16,4	-24,0
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES RETRAITÉS ET SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>317,2</b>	<b>321,3</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 01.01.</b>	<b>37,4</b>	<b>37,9</b>
Augmentations	2,9	8,7
Diminutions	-2,7	-9,3
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>37,6</b>	<b>37,4</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 01.01.</b>	<b>358,7</b>	<b>358,7</b>
Augmentations	15,2	-
Diminutions	-19,1	-
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.</b>	<b>354,8</b>	<b>358,7</b>

#### V.4 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2015	2014
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	369 320 195	393 952 503

#### V.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

L'expert a contrôlé la fondation pour la dernière fois le 10 juillet 2014 (vérification au sens de l'art. 52e al. 2 LPP).

Cette vérification a permis de contrôler que:

- les dispositions réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- l'institution de prévoyance offre à tout moment la garantie qu'elle peut remplir ses engagements;
- des contrats d'assurance vie adéquats ont été conclus entre l'institution de prévoyance et Swiss Life SA pour tous les contrats d'affiliation des employeurs affiliés afin de couvrir les prestations réglementaires pour les risques décès et invalidité.

#### V.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA tel qu'il a été approuvé par la FINMA est appliqué à tout le portefeuille. Des taux d'intérêt techniques compris entre 2,5 et 3,5% s'appliquent aux différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2015, au taux d'intérêt minimal LPP de 1,75% (année précédente: 1,75%), et les avoirs de vieillesse subobligatoires au taux de 1,25% (année précédente: 1,25%). Le tarif d'assurance vie collective est resté inchangé en 2015.

## V.7 Degré de couverture

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire, compte tenu des réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Le degré de couverture est calculé individuellement pour chaque œuvre de prévoyance et communiqué à la commission de prévoyance concernée.

Nombre d'œuvres de prévoyance

	2015	2014
Degré de couverture inférieur à 80 %	-	-
Degré de couverture entre 80 % et 84 %	-	-
Degré de couverture entre 88 % et 89 %	-	-
Degré de couverture entre 90 % et 94 %	-	-
Degré de couverture entre 95 % et 99 %	1	-
Degré de couverture entre 100 % et 110 %	12	12
Degré de couverture entre 111 % et 120 %	32	37
Degré de couverture entre 121 % et 130 %	23	24
Degré de couverture plus élevé que 130 %	31	38
<b>TOTAL DU NOMBRE D'ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>	<b>99</b>	<b>111</b>

Degré de couverture au 31.12.2015

en CHF

Niveau Fondation

31.12.2015

### VALEURS COMPTABLES

Actifs selon bilan au 31.12		<b>974 860 285</b>
- Actifs résultat de contrats d'assurance Swiss Life SA	354 882 414	
- Prestations non encore payées	-24 558 072	
- Autres engagements	-733 983	
- Engagements envers Swiss Life	-	
- Compte de régularisation passif	-846 056	
- Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des œuvres de prévoyance	-18 181 646	
- Provisions pour assurances	-	
- Réserves non techniques	-51 686	
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-80 261 743	
- Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance	-67 449 759	<b>162 799 468</b>
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 137 659 753</b>
- Capitaux de prévoyance Assurés actifs	620 157 678	
- Passifs résultant de contrats d'assurance Swiss Life	354 882 414	
- Réserves du taux de conversion des œuvres de prévoyance	8 415 711	
- Provision pour fonds de rattachement	127 405 325	
- Provision pour cas particuliers	2 235 198	
- Provision pour découvert	7 647 541	
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 120 743 867</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>		<b>101,51%</b>

## V.8 Evolution des réserves de contributions de l'employeur (RCE)

en CHF

	2015	2014
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	21 408 264	20 722 350
Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	60 281	540 648
<b>ETAT DE LA RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>21 468 545</b>	<b>21 262 998</b>
Cotisation de l'employeur au profit de la RCE	962 000	825 719
Nouveaux contrats	-	-
Charge d'intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	64 077	247 891
Produits suite à la reprise de capitaux (cotisations de l'employeur)	-	-
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>1 026 077</b>	<b>1 073 610</b>
Diminution due au paiement de cotisations	-1 665 325	-465 696
Diminution due à la dissolution de contrats	-2 647 651	-279 543
Utilisation pour augmentation des prestations	-	-
Diminution au profit du découvert	-	-122 824
Diminution au profit des FL	-	-
Diminution au profit de la RTC	-	-
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-4 312 976</b>	<b>-868 062</b>
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	18 181 646	21 408 264
Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	60 281
<b>ETAT DE LA RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>18 181 646</b>	<b>21 468 545</b>

RCE = réserve de contributions de l'employeur; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion

## V.9 Evolution des fonds libres

en CHF

	2015	2014
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>100 731 750</b>	<b>60 060 207</b>
Augmentation due à la dissolution de la RCE	-	-
Augmentation due à la dissolution de la RFV	4 153 835	6 804 968
Augmentation due à la dissolution de la RTC	-	-
Augmentation des cotisations de l'employeur	508 612	283 936
Produits suite à la reprise de capitaux (fonds libres)	-	99 479
Rémunération des fonds libres	948	-232
Augmentation due à la constitution de fonds libres issus de la prestation d'assurance	104 646	-
Attribution aux fonds libres	859 780	38 547 251
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>5 627 822</b>	<b>45 735 402</b>
Diminution due à la constitution d'avoires de vieillesse à partir de fonds libres	-2 649 710	-3 717 788
Diminution pour le paiement de cotisations	-	-95 379
Diminution due à la dissolution de contrats	-14 014 691	-1 102 107
Diminution due à l'augmentation de prestations	-66 196	-109 231
Diminution au profit de la RFV	-3 149 709	-1 445
Diminution au profit de la RTC	-1 151 904	-5 297
Dissolution Fonds libres Perte	-5 049 462	-32 611
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-26 081 673</b>	<b>-5 063 859</b>
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>80 277 899</b>	<b>100 731 750</b>

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; RTC = Réserve du taux de conversion; RFV = Réserve de fluctuation de valeurs



#### **V.10 Résultat 2015, excédents liés aux risques et aux frais**

Swiss Life SA tient une comptabilité séparée pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces produits sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant restant est alloué au fonds d'excédents. Les parts d'excédent accumulées dans le fonds d'excédents de Swiss Life SA sont attribuées directement aux œuvres de prévoyance chaque année. La somme totale ainsi octroyée ne doit pas dépasser les deux tiers du fonds d'excédents par an.

La part d'excédent se calcule sur la base des réserves mathématiques disponibles, des cotisations de risque ainsi que des cotisations de frais de l'œuvre de prévoyance pour l'exercice en cours. Elle est due au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (jour de référence).

La part d'excédent attribuable est communiquée chaque année aux œuvres de prévoyance.

## *VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements*

### **VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation**

#### **Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance**

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

#### **Placements des œuvres de prévoyance**

La Fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu des accords contractuels avec des banques suisses et des fondations de placement renommées, pour la gestion de la fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2. Si leur situation financière le permet, les œuvres de prévoyance peuvent exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Le résultat net des placements regroupe les produits des placements de la fondation ainsi que des différentes œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance ont été individuellement informées du résultat de leurs placements.

#### **Placements de la fondation**

Les capitaux de la fondation, qui sont pour l'essentiel ceux du fonds pour la compensation du renchérissement, sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

#### **Evaluation des titres à la date de clôture du bilan**

L'évaluation est réalisée à la valeur du marché.

#### **Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2**

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon les articles 53 et 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

#### **Opérations sur les instruments financiers dérivés / securities lending**

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectif. En 2015, les securities lending n'ont pas été utilisés.

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2015	Actuel	31.12.2014
<b>ACTIONS SWISS LIFE 1</b>	<b>427 298</b>	<b>0,05%</b>	<b>372 330</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>			
SL Obligations Suisse en CHF	6 675 623	0,97%	7 826 082
SL Obligations Etranger en CHF PM	14 411 700	2,10%	15 158 657
SL Obligations Etranger en CHF	1 933 455	0,28%	2 728 352
SL Obligations Etranger en CHF PM	20 099 610	2,93%	23 697 955
SL Obligations Global (couvertes en CHF)	2 978 417	0,43%	3 917 858
SL Obligations Global PM (couvertes en CHF)	12 247	0,00%	12 407
SL Obligations Global Etats+ (couvertes en CHF)	641 905	0,09%	647 845
SL Obligations Global Etats+ PM (couvertes en CHF)	26 321 071	3,84%	34 462 378
SL Obligations Global Entreprises (couvertes en CHF)	536 355	0,08%	800 994
SL Obligations Global Entreprises PM (couvertes en CHF)	45 983 700	6,71%	44 123 465
SL Obligations Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	31 820 933	4,64%	20 111 900
SL Obligations Global Entreprises Short Term PM (couvertes en CHF)	84 708 868	12,36%	-
SL Actions Suisse	4 976 828	0,73%	2 829 077
SL Actions Suisse PM	44 261 540	6,46%	37 666 322
SL Actions Suisse Protect	346 500	0,05%	346 350
SL Actions Suisse Protect PM	1 310 230	0,19%	-
SL Actions Suisse Protect PM (couvertes en CHF)	2 694 728	0,39%	775 020
SL Actions Etranger	2 060 687	0,30%	1 827 530
SL Actions Etranger PM	31 163 664	4,55%	31 381 290
SL Actions Etranger Protect (couvertes en CHF)	786 120	0,11%	-
SL Immobilier Suisse	23 429 162	3,42%	21 986 434
SL Immeubles commerciaux Suisse	7 824 784	1,14%	7 101 347
SL Fonds immobiliers Suisse	121 070	0,02%	117 820
SL Fonds immobiliers PM	-	0,00%	1 102 608
SL Flex Funds (CH) Dynamic Allocation (CHF)	3 836 370	0,56%	4 009 281
SL REF (LUX) Commercial Properties CH, FCP-SF	5 623 780	0,82%	5 036 973
SL REF (CH) Swiss Properties	4 462 350	0,65%	-
SL LPP Mix 15	18 552 387	2,71%	7 885 177
SL LPP Mix 25	202 544 471	29,55%	194 083 064
SL LPP Mix 35	71 308 176	10,40%	54 604 071
SL LPP Mix 45	23 944 221	3,49%	35 275 351
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE 2</b>	<b>685 370 952,02</b>	<b>76,34%</b>	<b>559 515 608</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT UBS POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</b>			
UBS AST Actions Suisse indexé	-	0,00%	495 937
UBS AST Global Equities (ex CH) Passive (couvertes en CHF) I-A1	2 910 759	3,53%	5 787 444
UBS Global Equities (ex CH) Passive I-A1	5 546 004	6,73%	3 845 238
UBS AST Immobilier Suisse	1 213 227	1,47%	1 135 217
UBS LPP-12 I-A1	-	0,00%	6 259 678
Fondation de placement UBS LPP-12 Actif Plus I-A1	6 262 191	7,60%	-
UBS AST LPP-25 I-A3	-	0,00%	56 622 253
Fondation de placement UBS LPP-25 I Actif Plus I-A3	49 655 045	60,28%	-
UBS AST LPP-40 I-A2	-	0,00%	19 387 816
Fondation de placement UBS LPP-40 Actif Plus I-A2	16 781 176	20,37%	-
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT UBS POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE 3</b>	<b>82 368 401,69</b>	<b>9,18%</b>	<b>93 533 583</b>

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2015	Actuel	31.12.2014
<b>FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE</b>			
CSA Money Market CHF	1 931 826	1,62%	896 760
CSA Swiss Bonds CHF	2 788 000	2,34%	2 119 123
CSA Foreign Bonds CHF	2 719 500	2,28%	2 075 058
CSA International Bonds	2 890 108	2,42%	2 397 804
CSA Inflation Linked Bonds CHF	765 361	0,64%	981 423
CSA Equity Linked Bonds	117 126	0,10%	726 088
CSA Mid Yield Bonds CHF	1 817 504	1,52%	1 917 567
CSA Fund Selection Equity Switzerland	4 593 801	3,85%	4 235 086
CSA Fund Selection Equity Europe	1 429 131	1,20%	884 996
CSA Fund Selection Equity USA	2 023 860	1,70%	2 389 176
CSA Fund Selection Equity Emerging Markets	607 163	0,51%	527 871
CSA Nippon Index	283 084	0,24%	592 934
CSA Real Estate Switzerland	12 573 098	10,54%	11 656 927
CSA Real Estate Switzerland Pooled Investments	-	0,00%	255 610
CSA Real Estate Switzerland Commercial	729 528	0,61%	604 190
CSA 2 Mixta-LPP 25 S	56 542 072	47,40%	82 889 363
CSA 2 Mixta-LPP 35 S	18 417 085	15,44%	17 791 333
CSA 2 Mixta-LPP 45	9 070 861	7,60%	8 811 490
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE 4</b>	<b>119 299 108</b>	<b>13,29%</b>	<b>141 752 799</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT SWISSCANTO AVANT LPP</b>			
Fondation de placement Swisscanto Avant portefeuille LPP 25	4 819 850	0,54%	6 293 649
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISSCANTO AVANT 5</b>	<b>4 819 850</b>	<b>0,54%</b>	<b>6 293 649</b>
<b>REICHMUTH &amp; CO INVESTMENTFONDS AG 6</b>			
Reichmuth Alpin - classe de parts P	5 092 620	0,57%	5 225 415
<b>TOTAL REICHMUTH &amp; CO INVESTMENTFONDS AG 6</b>	<b>5 092 620</b>	<b>0,57%</b>	<b>5 225 415</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS 7 (2+3+4+5+6)</b>	<b>896 950 931</b>	<b>99,91%</b>	<b>806 321 053</b>
<b>PRÊTS À DES EMPLOYEURS (PLACEMENT ALTERNATIF) 8</b>	<b>359 970</b>	<b>0,04%</b>	<b>383 970</b>
<b>TOTAL TITRES ET PRÊTS 9 (1+7+8)</b>	<b>897 738 199</b>	<b>100,00%</b>	<b>807 077 353</b>

## Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Indication des frais de gestion de la fortune		en CHF
<b>Placements</b>		<b>31.12.2015</b>
Total Placements à la valeur du marché		<b>961 404 910</b>
dont:		
Placements transparents		<b>961 404 910</b>
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2		-
Taux de transparence des coûts		<b>100,00%</b>
<b>Frais de gestion de la fortune</b>		<b>en CHF</b>
		<b>31.12.2015</b>
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés		<b>1 384 830</b>
Somme de tous les ratios de coûts relatifs aux placements collectifs, en CHF		<b>3 794 390</b>
Frais de gestion de la fortune imputés au compte d'exploitation		<b>5 179 220</b>
En % des placements offrant la transparence des coûts		<b>0,54%</b>

## VI.2 Evolution des réserves de fluctuation de valeurs

en CHF		
	2015	2014
<b>ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 01.01.</b>	<b>86 040 173</b>	<b>83 239 216</b>
Cotisation de l'employeur à la RFV	-	-
Augmentation due à la dissolution des FL	<b>3 149 709</b>	1 445
Augmentation due à la dissolution de la RTC	<b>700 290</b>	217 552
Augmentation due à la dissolution des provisions	-	-
Produits suite à reprise de capitaux (réserves de fluctuation de valeurs)	-	-
Affectation des réserves de fluctuation de valeurs	<b>917 466</b>	12 354 870
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>4 767 465</b>	<b>12 573 867</b>
Diminution due à la dissolution de contrats	<b>-1 734 922</b>	-
Diminution due à l'augmentation de prestations	<b>-7 118</b>	-
Diminution due à la constitution des FL	<b>-4 153 835</b>	-6 804 968
Diminution due à la constitution de la RTC	<b>-231 073</b>	-1 401
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs issue du résultat	<b>-412 493</b>	-2 966 540
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-6 539 441</b>	<b>-9 772 909</b>
<b>ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.</b>	<b>84 268 197</b>	<b>86 040 173</b>

RFV = Réserve de fluctuation de valeurs; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion

## VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation actif régularise les rentes versées au 31 décembre 2015 pour le premier trimestre 2015.

Le poste Compte de régularisation passif comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

### VII.2 Evolution des réserves du taux de conversion

en CHF

	2015	2014
<b>ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 01.01.</b>	<b>8 710 515</b>	<b>7 996 143</b>
Cotisation de l'employeur au profit de la RTC	99 613	49 593
Augmentation due à la dissolution de la RFV	231 073	1 401
Augmentation due à la dissolution des FL	1 151 904	5 297
Augmentation par transfert	196 698	1 360 724
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>1 679 288</b>	<b>1 417 015</b>
Diminution due à la dissolution de contrats	-	-
Diminution due au rachat de rentes de vieillesse	-647 150	-485 091
Diminution au profit de la RTC	-626 652	-
Diminution au profit des FL	-	-
Diminution au profit de la RFV	-700 290	-217 552
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-1 974 092</b>	<b>-702 643</b>
<b>ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 31.12.</b>	<b>8 415 711</b>	<b>8 710 515</b>

RTC = Réserve du taux de conversion; FL = Fonds libres; RFV = Réserve de fluctuation de valeurs

### VII.3 Evolution du fonds de renchérissement

en CHF

	2015	2014
<b>ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 01.01.</b>	<b>127 144 277</b>	<b>123 683 095</b>
Augmentation due aux primes de renchérissement	261 048	283 741
Augmentation du fonds de renchérissement	-	3 610 089
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>261 048</b>	<b>3 893 830</b>
Diminution due aux versements relatifs au renchérissement des rentes de risque Swiss Life	-	-
Diminution de la réserve de fluctuation de valeurs issue du résultat	-	-432 648
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-432 648</b>
<b>ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 31.12.</b>	<b>127 405 325</b>	<b>127 144 277</b>

### VII.4 Evolution des provisions pour découvert

en CHF

	2015	2014
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 01.01.</b>	<b>7 647 541</b>	<b>6 933 356</b>
Augmentation de la provision pour découvert issue du résultat	-	714 185
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS</b>	<b>-</b>	<b>714 185</b>
Dissolution de la provision pour découvert	-	-
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 31.12.</b>	<b>7 647 541</b>	<b>7 647 541</b>

### **VII.5 Explications relatives au compte d'exploitation**

Le Résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Dépenses pour prestations et versements anticipés, Total Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

### **VII.6 Frais de gestion**

La fondation n'emploie pas de personnel. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

Le poste contient pour l'essentiel les coûts liés à la procédure en cours pour la liquidation partielle de la fondation.

Aucun coût n'incombe à la fondation pour:

- le marketing et la publicité
- les courtiers et activités de courtage
- l'organe de révision et l'expert en matière de prévoyance professionnelle
- les autorités de surveillance

Ces frais sont intégralement pris en charge par Swiss Life SA.

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

L'autorité de surveillance requiert de toutes les fondations collectives la publication des conditions contractuelles en matière de rétrocessions. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a réglé cet aspect comme suit au point 5, «Rémunération de la gérante», du contrat de gérance conclu avec Swiss Life SA le 14 décembre 2005:

La fondation indemnise la gérante pour les frais occasionnés en lui attribuant les frais de gestion contenus dans les cotisations de frais des contrats d'assurance collective et dans le règlement.

Les rétrocessions sont réglementées contractuellement et reviennent aux œuvres de prévoyance. Aucune rétrocession n'est plus perçue depuis l'exercice 2014.

Par courrier du 4 décembre 2015, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

### **IX.1 Découvert 2015**

Une œuvre de prévoyance a connu un taux de couverture inférieur à 100% durant l'exercice 2015.

### **IX.2 Liquidation partielle**

Par sa décision du 6 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral a chargé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'ouvrir une procédure de liquidation partielle formelle concernant la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. La décision allait à l'encontre d'une résolution de l'Office fédéral des assurances sociales du 23 février 2006, selon laquelle les conditions d'une liquidation partielle n'étaient pas remplies. Le conseil de fondation a décidé d'un plan de répartition le 24 juin 2010 et l'a transmis à l'autorité de surveillance (OFAS) pour approbation. Dans sa décision du 14 décembre 2012, l'OFAS n'a pas approuvé le plan de répartition. La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a donc déposé un recours contre la décision de l'OFAS. La procédure est actuellement en cours auprès du Tribunal administratif fédéral.



## *X Événements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement n'est survenu après la date du bilan.

Zurich, le 18 mai 2016

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Michael Zanetti  
Président

Stephan Huwiler  
Responsable de la gestion des fondations

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Téléfax +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

**Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich**

Zurich, le 18 mai 2016

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Andreas Imbach  
Expert-réviseur agréé

### Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

# Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Bilan

## Bilan au 31 décembre

En CHF

		31.12.2015	31.12.2014
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités		72 487	317 392
Autres créances		-	23
Prêts aux entreprises affiliées		-	-
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES ET PRÊTS</b>	VI.1	<b>72 487</b>	<b>317 415</b>
Titres		12 665 023	13 139 751
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>12 665 023</b>	<b>13 139 751</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>12 737 509</b>	<b>13 457 166</b>
Compte de régularisation actif		-	-
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>12 737 509</b>	<b>13 457 166</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	31.12.2015	31.12.2014
<b>PASSIFS</b>		
Banques et assurances	-	238 745
Autres engagements	-	-
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	-	238 745
Compte de régularisation passif	-	-
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF</b>	-	-
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	12 238 998	12 719 361
<b>TOTAL RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR</b>	12 238 998	12 719 361
Provisions non techniques	-	-
<b>TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>	-	-
Provisions techniques	455 034	455 034
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>	455 034	455 034
Capital de la fondation	43 477	44 026
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES ET DÉCOUVERT</b>	43 477	44 026
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES</b>	-	-
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>12 737 509</b>	<b>13 457 166</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	2015	2014
<b>COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		
Versements dans les réserves de contributions de l'employeur	-	50 361
<b>TOTAL COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>	-	50 361
<b>TOTAL APPORTS RELATIFS AUX COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>	-	50 361
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		
Report sur des institutions de prévoyance	-570 418	-
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	-570 418	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS</b>	-570 418	-
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITALS DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS</b>		
Dissolution des réserves de contributions de l'employeur	570 418	1 397 708
Constitution des réserves de contributions de l'employeur	-90 054	-2 495 628
<b>TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITALS</b>	480 364	-1 097 921
<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>	-90 054	-1 047 560
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS</b>		
Produits des liquidités et compte courant	-193	178
Intérêts sur prêt aux sociétés de l'employeur	-	-
<b>PRODUITS DES TITRES</b>		
Produits des titres	67 729	70 300
Résultat réalisé sur les titres	2 793	10 289
Bénéfice comptable sur les titres	118 289	1 067 860
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b>	188 618	1 148 627

## Compte d'exploitation

En CHF

		2015	2014
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-	-152
Engagements envers des banques et des assurances		-	-
<b>TOTAL DES CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>		<b>-</b>	<b>-152</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b>	VI.1	<b>-99 112</b>	<b>-101 394</b>
<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		<b>89 506</b>	<b>-101 546</b>
<b>CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>			
Dissolution des provisions non techniques		549	480
<b>TOTAL CONSTITUTION/DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>		<b>549</b>	<b>480</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES</b>			
Charges administratives		-	-
<b>TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIVES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES PRODUITS/CHARGES</b>		<b>549</b>	<b>480</b>
<b>EXCÉDENT LIÉ AUX PRODUITS ET AUX CHARGES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

# *Annexe aux comptes annuels 2015*

## *I Bases et organisation*

### **I.1 Forme juridique et but**

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC. Elle organise le financement de la prévoyance en faveur du personnel des entreprises qui lui sont affiliées.

Dans le cadre de fondations collectives qui se complètent et se présentent sous la dénomination commune de Fondations pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, la fondation permet aux entreprises affiliées de gérer les réserves de contributions des employeurs et de prendre des mesures de prévoyance étendues et facultatives.

### **I.2 Enregistrement LPP**

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance non enregistrée au sens des art. 80 ss CC.

### **I.3 Indication de l'acte et règlements**

La fondation de financement a été instaurée en tant que fondation par acte authentique le 9 janvier 1987.

Les règlements destinés aux entreprises affiliées sont établis sur une base individuelle.

### **I.4 Organe de gestion/droit de signature**

La fondation est gérée par des collaboratrices et collaborateurs de Swiss Life SA qui, en règle générale, ne travaillent que pour la fondation, sur la base d'un contrat de gérance. Les locaux et les infrastructures techniques sont également mis à disposition par Swiss Life SA.

#### **Conseil de fondation**

Marc Hunziker, Ineltro SA, Regensdorf, président

Hans de Capitani, Wache SA, Zurich

Willy Martig, Bettmeralp Bahnen SA, Bettmeralp

Regula Elvira Ruckstuhl, Lonstroff SA, Aarau

#### **Droit de signature**

Le président, le gérant ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

#### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Stephan Huwiler



**Siège de la fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

**I.5 Organe de révision, autorité de surveillance****Organe de révision**

Ernst & Young SA, Zurich

**Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

**I.6 Contrats d'affiliation**

Au 31 décembre 2015, le nombre de contrats d'affiliation en vigueur reste inchangé par rapport à l'année précédente.

## *II Membres actifs et bénéficiaires de rentes*

La fondation de financement ne gère ni membres actifs ni bénéficiaires de rentes.

## *III Mode de réalisation de l'objectif*

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

## *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

### **Généralités**

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires de placements collectifs.

### **Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

## *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

L'objectif de la fondation de financement consiste exclusivement à placer les réserves de contributions des employeurs. Aucun risque actuariel n'est à couvrir, et aucun degré de couverture n'est mentionné, car la fondation n'a pas d'engagements actuariels.

## VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation

#### Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance

La Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

#### Placements des œuvres de prévoyance

La fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu un accord contractuel avec la Fondation de placement Swiss Life pour la gestion de sa fortune. Les placements effectués pour le compte de chaque œuvre de prévoyance sont conformes aux directives de placement de la fondation, plus restrictives que les prescriptions de l'OPP 2.

#### Placements de la fondation

Les capitaux de la fondation sont gérés par le conseil de fondation selon les mêmes principes que ceux appliqués aux œuvres de prévoyance.

#### Evaluation des titres à la date de clôture du bilan

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

#### Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

#### Opérations sur les instruments financiers dérivés

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des placements dérivés directs ou indirects par le biais d'instruments de placement collectifs.

### État des titres

Catégorie de placement	en CHF		en %
	31.12.2015	Actuel	31.12.2014
<b>PLACEMENTS COLLECTIFS</b>			
<b>FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>			
LPP-Mix 25	4 942 906	39,03%	5 061 603
LPP-Mix 35	6 091 882	48,10%	6 291 703
LPP-Mix 45	1 630 235	12,87%	1 786 444
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>	<b>12 665 023</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 139 751</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS</b>	<b>12 665 023</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 139 751</b>
<b>TOTAL TITRES</b>	<b>12 665 023</b>	<b>100,00%</b>	<b>13 139 751</b>

## Explication relative aux frais de gestion de la fortune

Placements	en CHF
	31.12.2015
Total Placements à la valeur du marché	12 737 509
dont:	
Placements transparents	12 737 509
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	–
Taux de transparence des coûts	100,00%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2015
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés	31 027
Somme de tous les ratios de coûts relatifs aux placements collectifs, en CHF	68 085
Frais de gestion de la fortune imputés au compte d'exploitation	99 112
En % des placements offrant la transparence des coûts	0,78%

## *VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation*

Aucun autre poste du bilan et du compte d'exploitation ne nécessite d'explications.

## *VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance*

### **Autorité de surveillance responsable**

Par décision du 4 mars 2013 de l'Office fédéral des assurances sociales, la surveillance de la fondation collective a été transférée au Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS) avec effet au 18 décembre 2012.

Par courrier du 4 décembre 2015, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis, les a vérifiés et assortis de commentaires. Ces remarques ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

## *IX Autres informations relatives à la situation financière*

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement n'est survenu après la date du bilan.

Zurich, le 18 mai 2016

Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Marc Hunziker  
Président

Stephan Huwiler  
Responsable de la gestion des fondations

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11  
Téléfax +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

**Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich**

Zurich, le 18 mai 2016

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Andreas Imbach  
Expert-réviseur agréé

#### **Annexe**

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

## *Impressum*

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

**Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

**Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2016



*L'avenir commence ici.*

*Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich*

*Tél. +41 43 284 33 11  
[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*